

Conférences du Service Historique de la Défense – Jeudi 2 février – 18h30-20h et vin d'honneur

Château de Vincennes – Pavillon de la Reine (au bout du SHD, à gauche)

Entrée libre mais inscription obligatoire - thierry.widemann@intradef.gouv.fr - se munir d'une pièce d'identité -

« Deux cents hommes de cavalerie de plus ou de moins ne sont rien. Deux cents gendarmes de plus assurent la tranquillité de l'armée et le bon ordre » (Napoléon)

Missions et comportements des gendarmes prévôtiaux, des guerres de la Révolution à la Guerre d'Indochine

**Une conférence illustrée du professeur Jean-Noël LUC (Université Paris-Sorbonne)
suivie d'un vin d'honneur**

Héritées de la maréchaussée, les prévôtés assument des tâches multiples : police administrative et judiciaire des autres soldats, traque des fuyards et des espions, interrogatoire et transfert des prisonniers, gestion de la circulation, contrôle des civils à la suite des armées, maintien de l'ordre dans les territoires occupés, répression d'une partie des actes d'indiscipline par les cours et les prisons prévôtales. En protégeant les « habitants contre le pillage et toute autre forme de violence » (ordonnance de 1822), ces unités cherchent également à obtenir le soutien d'une partie de la population, selon un raisonnement théorisé plus tard par la doctrine *Gagner les cœurs et les esprits*.

L'histoire, récente, de la « force publique » aux armées est féconde. Elle permet d'observer, sous un angle original, le déroulement des opérations, le vécu des combattants, les fluctuations de leur discipline, entre contrainte et consentement, et leurs interrelations avec la population. Elle éclaire l'expansion et les enjeux, politiques et sociaux, de la justice militaire, ainsi que la place et les limites du droit, en temps de guerre. Elle illustre la militarité originale et la polyvalence des « soldats de la loi ». L'histoire des prévôtés tire enfin de l'ombre des hommes chargés d'assumer une tâche importante et délicate, en « *se cuirassant contre les émotions* », écrit l'un d'entre eux, en septembre 1914 : contraindre les autres soldats à s'engager dans des combats auxquels ils ne participent pas eux-mêmes directement.

Introduction : La prévôté, un objet historique longtemps non identifié

I – Surveiller les troupes : « l'uniforme du gendarme fait toujours forte impression sur l'esprit du soldat » (Guerre de Crimée, 1855)

II - Assurer la sécurité des voies de communication et la fluidité du trafic : « la circulation est la partie vitale de l'armée » (général Fayolle)

III- Faire la police des civils de la zone des armées

IV- Justice et prisons prévôtales, des « oubliées de l'histoire »

V- Protéger les « habitants du pays contre le pillage et toute autre forme de violence »* : un prélude à la doctrine *Gagner les cœurs et les esprits* ? *(ordonnance de 1832)

VI – Comment peut-on être gendarme prévôtal ?

« En 1914, on a pendu des gendarmes ; en 1940, ça n'est malheureusement pas la même chose. Les gendarmes sont ici pour nous em... » (un soldat à deux prévôtiaux, 1940)

Le quotidien des prévôtiaux, entre « popote », solitude, exigence d'exemplarité, professionnalisme et déviances

« C'est terrible, la détresse est partout, chez les habitants, chez les blessés, dans les troupes ».*Le prévôtal, un homme comme un autre ? *(un officier prévôtal, bataille de l'Yser, octobre 1914)

Conclusion : Les prévôtiaux, nouveau chapitre d'une histoire militaire étendue à « tout ce qui prépare le combat et concourt au combat » (André Martel)